Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Droit au logement – CDC
33, rue Moncey
69421 – LYON CEDEX 03
email : jerome.michel@rhone.gouv.fr
téléphone : 04-81-92-45-39
fax : 04-81-92-45-59

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE CONCILIATION

La Commission Départementale de Conciliation est compétente pour connaître les litiges locatifs relatifs à l'état des lieux, au dépôt de garantie, aux charges locatives, aux congés, aux loyers (réévaluation) et aux réparations concernant les logements situés dans le département du Rhône, *à l'exception des locations saisonnières*.

DEMANDEUR (cocher la case relative à la qualité du demandeur) :

NOM et PRENOM (ou raison sociale) :
Adresse personnelle :
Tél.
Courriel :
ADRESSE DU LITIGE (si différente) :

o LOCATAIRE **o PROPRIETAIRE**

Date d'entrée dans les lieux du locataire :
Date de sortie (le cas échéant) :

PARTIE ADVERSE

NOM et PRENOM (ou raison sociale) :
ADRESSE :

OBJET DE LA DEMANDE (cocher la (ou les) case(s) concernant ce litige)

o État des lieux **o Dépôt de garantie**
o Charges locatives **o Réparations**
o Congé (vente, reprise, …) **o Loyer (réévaluation, …)**

Précisez en quelques lignes la nature et le montant du litige :

Joindre les copies du bail, des états des lieux, des factures, des décomptes de charges, et des courriers concernant le litige.

DATE : SIGNATURE :